

**Extrait N° 9 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 23 MARS 2007

L'an deux mil sept, le vingt trois mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 13 mars 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme ZETTOR Jacqueline - Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone - M. AARON Jean Marc - M. GRONDIN Jules - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René - Mme LAMOLY Viviane - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mickaël - M. FERRERE Eric.

Absents : M. HOARAU Alex - Mme GRONDIN Céline - M. RIVIERE Lucien - Mme CADERBY Armande - Mme GATELLE Marie Benoîte - M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Melle CADAS Virginie a donné mandat à M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

**AFFAIRE N° 9 / Electrification rurale 2006
- Avenant n° 2 au marché de l'entreprise CENERGI**

Le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux prévus au programme **ER 2006** ont été confiés à l'entreprise **CENERGI** pour un montant initial de **218 780.13 € HT.**

Le marché a déjà fait l'objet d'un avenant n° 1 pour un montant de 34 183.53 € HT.

Le conseil est appelé à se prononcer sur un **avenant n° 2** pour un montant de **5 124.39 € HT.** Cet avenant a pour objet de prescrire les travaux suivants :

.../...

- alimentation de l'opération Piton Rouge : déplacement du coffret d'éclairage public situé dans l'intersection entre les chemins Kerbel et Edouard Rivière à l'entrée de la Rue des Bougainvilliers
- alimentation de l'opération Anaïs – Kerbel – Sentier des Orangers :
 - déplacement du point de livraison électrique de l'opération Kerbel de 7 m à l'intérieur
 - implantation d'un support béton supplémentaire au bord du Chemin Kerbel
 - modification de l'installation du poste de transformation de l'opération Anaïs.
- remplacement de l'extension prévue pour desservir DJENNAOUI Chantal qui ne peut être réalisée en raison de difficultés d'implantation de support par l'extension BT vers M. GRONDIN Robert. Cette substitution n'entraîne pas de conséquence financière, les coûts étant équivalents.

L'intégration de l'avenant n° 1 et de l'avenant n° 2 porte le marché à une somme de 258 088.05 € HT , soit 280 025.53 € TTC. Le taux d'augmentation global du marché initial est de **17.97 %**.

La commission d'appel d'offres, réunie le 1^{er} mars 2007, a émis un avis favorable sur la passation de cet avenant n° 2 au marché de l'entreprise CENERGI.

Le conseil municipal est invité à :

=> approuver la passation de l'avenant n° 2 tel que proposé

=> le cas échéant, à autoriser le Maire, ou en son absence le 1^{er} adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Le conseil municipal, après discussion et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

=> approuve la passation de **l'avenant n° 2** au marché de l'entreprise **CENERGI** pour un montant de **5 124.39 € HT**

=> autorise le Maire, et en son absence le 1^{er} adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,